

LAURENCE DUMONT

07 48 11 91 37

www.revlarchi.fr

laurence.dumont@revlarchi.fr

N° : FAC00014

Date : 01/12/2022

N° client : CLT00002

FACTURE D'ACOMPTE

M. & Mme Grégory et Mélanie CHICAULT

28 rue des trois rois

79270 FRONTENAY-ROHAN-ROHAN

Réf. : Acompte sur devis n°DEV00002

Libellé	Montant HT	TVA	TTC
Acompte	800,00 €	0,00	800,00 €

Coordonnées bancaires	
Nom	CCM NIORT
IBAN	FR7615519391020002365500221
BIC	CMCIFR2A

Total	800,00 €
--------------	-----------------

Pour rappel : Les factures d'acomptes vous sont adressées, pour règlement partiel, à l'issue de chacune des étapes du projet.
TVA non applicable art. 293 B du CGI.

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).

Assurances Décennale et RC professionnelle souscrites auprès d'AXA France IARD SA, représenté par l'EIRL DEBIAIS CHRISTELLE, agent général d'assurances à CELLES-SUR-BELLE. Siège social AXA : 313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX. Contrat n°10956146804. Couverture géographique en France métropolitaine.